

Déplacés et déclassés : de nouveaux sujets politiques

Étienne Tassin

Numéro 795, mars-avril 2018

Tumultes politiques : décoder les temps présents

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87797ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tassin, É. (2018). Déplacés et déclassés : de nouveaux sujets politiques. *Relations*, (795), 28–31.

DÉPLACÉS ET DÉCLASSÉS : DE NOUVEAUX SUJETS POLITIQUES

*L'offensive de la globalisation capitaliste provoque des bouleversements
qui exigent de repenser la subjectivité politique en dehors du seul cadre étatique.*

Étienne Tassin

L'auteur, professeur, philosophe et spécialiste de la pensée d'Hannah Arendt et des mouvements sociaux, est décédé subitement le 6 janvier 2018, quelques jours après nous avoir remis ce texte

Jusqu'à ces dernières décennies, l'existence des États définissait le cadre le plus général de la vie politique : un pouvoir régalien, légitimé d'une manière ou d'une autre, qui exerce son autorité sur une population définie dans les limites d'un territoire déterminé. Plus ou moins contestés à l'intérieur par des oppositions légales ou non, les États sont en concurrence pour étendre leur suprématie à l'extérieur. Ce cadre semblait stabilisé pour longtemps. Or, le mouvement qu'on a désigné comme celui de la globalisation économique a, depuis une trentaine d'années, bouleversé ce schéma qui avait accompagné la montée en puissance du capitalisme depuis le XVIII^e siècle. Alors que les États pouvaient prétendre contrôler en partie les puissances industrielles et financières et les mettre au service d'une économie nationale, ce sont maintenant eux qui sont enchâssés dans une économie mondialisée aux règles de laquelle ils doivent se soumettre¹. Les structures mêmes des États sont considérablement affaiblies par divers phénomènes : les procédures d'allocation transnationale de capitaux et le jeu des fluctuations boursières d'une économie presque entièrement financiarisée ; les délocalisations des sites de production industrielle et le contournement des conventions collectives régissant les conditions d'un travail décent ; la consommation hors-sol de produits manufacturés sur des modèles standards insignifiants favorisée par une libre circulation à bas coûts des biens et des capitaux. Il en résulte une perte de la capacité de l'État à financer des politiques sociales et, partant, un abandon des services publics ; une décredibilisation de la fonction publique et des responsables politiques, dont les marges d'action sont réduites ; une délégitimation des institutions et de l'autorité publiques, dont les prétentions démocratiques sont constamment désavouées.

Minés de l'extérieur par un capitalisme devenu indifférent –sinon hostile– aux États qui l'avaient servi, ruinés de l'intérieur, sclérosés et coûteux, les services de l'État, placés aux ordres des fluctuations financières et des places boursières, des marchés énergétiques, industriels et du commerce des biens de consommation, n'ont d'autres débouchés ou justifications que le renforcement ancillaire des forces policières et des dispositifs de coercition. Des fonctions régaliennes traditionnelles ne subsistent en réalité que l'exercice du pouvoir coercitif pour lequel l'usage de la force se substitue au défaut d'autorité consentie : le vote du budget, la défense du territoire, l'émission de mon-

naie, voire très souvent la définition du droit et l'exercice de la justice s'en trouvent affectés au point de n'être plus que de simples simulacres de souveraineté.

Deux phénomènes bouleversant la configuration étatique

Élémentaire bien que juste, ce tableau laisse de côté deux aspects décisifs qui à la fois renforcent la faiblesse ou l'impérialité des politiques étatiques et pointent les endroits où les seules fonctions policières et sécuritaires de l'État ne suffisent pas, mais requièrent au contraire une vraie politique : d'une part, la dimension transnationale et post-étatique des catastrophes écologiques issues bien souvent de l'exploitation industrielle de la planète ou aggravées par elle ; d'autre part, la dimension transfrontalière des migrations massives de populations causées par les dommages collatéraux de l'exploitation, par les pays du Nord, des ressources des pays du Sud, et par la terreur qu'exercent des régimes totalitaires et des milices théocratiques ou mafieuses partout dans le monde. Ces phénomènes présentent deux caractéristiques communes. D'abord, ils semblent

Il y a là non seulement un diagnostic de crise, mais aussi l'occasion d'une nouvelle manière de penser et d'agir en politique.

être le fruit de causes extérieures sur lesquelles les États n'auraient aucune prise alors qu'ils procèdent en fait de choix politiques inappropriés adoptés par ces mêmes États ; ensuite, ils sont présentés comme dommageables aux prétendues saines politiques menées par les États envers leurs ressortissants alors qu'ils sont en réalité la conséquence directe de ce que celles-ci ont de malsain. Par exemple, des « accidents » nucléaires comme ceux de Tchernobyl en 1986 ou de Fukushima en 2011 ne résultent pas seulement des choix faits par l'Ukraine ou l'Union soviétique et par le Japon en faveur de l'énergie nucléaire, mais obéissent servilement à un consensus mondial sur la question ; les pertes humaines et les destructions écosystémiques occasionnées sont, elles, aggravées par l'imprévoyance politique de ces États et les mensonges auxquels ils se sont prêtés. On peut en dire autant, *mutatis mutandis*, des supposées « politiques » migratoires adoptées par les États européens ou les États-Unis, qui témoignent tant d'une totale improvisation politique face à la situation induite par les mouvements de population provoqués par leurs propres activités que d'une totale incapacité à promouvoir une politique intelligente d'accueil



Christian Tiffet, *Frontières*, 2018

des populations migrantes. À vrai dire, ce n'est que très improprement qu'on peut parler à leur sujet de « politique » migratoire, puisque les seules dispositions prises par ces États destinataires sont de simples mesures policières visant à interdire l'accès du territoire, à harceler et incarcérer les résidents décrétés illégaux, ou encore à les expulser en leur refusant toute considération politique. Ces trois mesures étant aussi inefficaces qu'inutiles, elles ne sont entretenues qu'en raison des considérables bénéfices économiques que procure le « business » de la xénophobie², associés aux avantages idéologiques de l'exploitation des thèmes de l'identité et de la préférence nationales (une autre forme de ce business) et à leurs retombées politiques, à savoir la légitimation de la fascisation des dispositifs étatiques de contrôle des populations.

Il y a ainsi une cohérence logique, nullement circonstancielle, entre, d'un côté, le détournement systématique des perspectives politiques en opérations policières purement biopolitiques (soit la répression des populations migrantes aux frontières, le refus d'accorder asile aux réfugiés dits politiques et hospitalité aux exilés dits économiques, la chasse à l'homme et les incarcérations sauvages des « illégaux », le renforcement des dispositifs de contrôle policiers à l'égard de l'ensemble de la population, les mesures d'état d'urgence intégrées au droit commun, la fascisation des pratiques et des esprits, etc.) et, d'un autre côté, toutes dispositions épousant servilement la logique néolibérale post-étatique imposée par les places boursières et la course aux profits (soit l'aviilissement de la politique en mesures coercitives, la destruction programmée des services publics et des politiques sociales, l'affaissement dramatique des conditions de vie pour des couches de plus en plus importantes de la population).

On peut décrire cette configuration systémique par ses deux traits saillants : *déclassement économique* et *déplacement social*. La double production de personnes déclassées – semble-t-il à l'intérieur de l'État – et de personnes déplacées – semble-t-il à

l'extérieur – ne recoupe pas simplement le partage entre politique intérieure et politique extérieure : elle témoigne au contraire d'un brouillage de ces distributions spatiales et fonctionnelles et des frontières sur lesquelles s'était établi l'ordre étatique. Déplacements et déclassements affectent, à des degrés divers, tant les populations dites nationales que les migrantes, brouillant les frontières entre citoyens et non-citoyens : les déclassés perdent sinon leur titre de citoyenneté, du moins leurs capacités à l'exercer, tandis que les exilés sollicitent de la part des États dans lesquels ils transitent ou séjournent une reconnaissance de droits indépendante de leurs identités culturelles, confessionnelles, économiques ou nationales.

Déplacements et déclassements affectent de la même manière les divisions territoriales et les partages nationaux qui étaient traditionnellement aux fondements des États. Les frontières sont devenues des lieux d'expérience et de vie pour les migrants. Elles enflent et voient naître de véritables cités plus ou moins éphémères ou durables, précaires ou institutionnalisées, que ce soit des campements improvisés comme à Patras, Idomeni et Lesbos (en Grèce), Vintimille (en Italie) ou Calais (en France) ou des camps de réfugiés institutionnalisés qui accueillent soit des personnes déplacées en raison de violences terroristes, contre-étatiques ou étatiques, soit des exilés devant passer les frontières pour fuir l'insupportable violence des conflits armés, du Liban à la Jordanie, de la frontière turque ou birmane à la région des Grands Lacs africains.

Ce double brouillage des genres, celui des populations et celui des divisions territoriales, brouille à son tour l'autorité de l'État, la banalité de son exercice autant que son fondement, de sorte qu'on ne sait plus sur quel territoire cette autorité est encore en droit – voire en capacité – de se déployer ni à quelle population elle est réservée. Les trois paramètres définitionnels de l'État sont ainsi mis à mal : autorité, territoire, population. Et ils le sont non seulement dans les États en proie aux troubles d'une instabilité politique et économique, mais aussi dans les États dits développés ou de tradition démocratique. Les déplacements de personnes et de populations migrantes sont également des déplacements des frontières nationales et des frontières sociales qui organisaient traditionnellement la société et le pouvoir ; les déclassements de personnes désaffiliées répondent aussi aux déclassements de la puissance publique soumise à la logique de la privatisation économique et des États pris en otage dans la concurrence mondiale par le système d'allocation des capitaux.

De nouveaux sujets politiques

Remis en cause par la globalisation, malmené par le surgissement de peuples inchoatifs, épars et transfuges – inassignables aux classes par lesquelles les sociétés démocratiques modernes se sont définies, mais inassignables également aux divisions nationales et aux partages territoriaux sur lesquels les États ont assis leur souveraineté –, le triptyque autorité/territoire/population fait l'épreuve d'une « transfrontiérisme » indissociable des mécanismes de désaffiliation qu'avait analysés Robert Castel³. Sous l'effet de la combinaison très actuelle de ces deux processus de désidentification frontalière et de désaffiliation sociale, apparaissent de nouveaux « sujets » politiques, déclassés

et déplacés, dans une société dont les régimes d'identification et d'assignation à des places sont troublés par la déstructuration des ordres et des rangs classiques. Mais on ne saurait voir là un simple délitement social et politique : nous devons y reconnaître au contraire une révolution démocratique à l'œuvre –démocratique *et* transnationale ou démocratique *parce que* transnationale. Discontinue, discrète, dispersée mais insistante, cette révolution se propage par reprise en échos sans tendre à composer une nouvelle internationale, mais en suscitant au contraire d'intenses et inventives résonances transfrontalières et métanationales.

La désincorporation sociale des ordres et des rangs, la dés-identification culturelle, confessionnelle, idéologique, la dénationalisation étatique, civique, coloniale, toutes ces défections comportent un versant novateur et prometteur qui est comme l'envers de la désaffiliation douloureuse que Castel avait associée à la montée des incertitudes. De nouvelles formes de subjectivités politiques s'expérimentent en lien avec des conflits

sociaux, des combats politiques et des pratiques associatives dé(sen)cadrées et sommées d'inventer de nouvelles grammaires de l'engagement et des luttes qui prennent depuis quelques années les noms de collectifs transversaux, informels, auto-institués et précaires, depuis les places accueillant des rassemblements autogérés en quête de réappropriations politiques jusqu'aux occupations de « zones à défendre » (ZAD) et autres expériences communales, etc. Ces expériences, qui témoignent d'une réappropriation de la vie politique par les citoyennes et les citoyens ordinaires, se comptent probablement par dizaines de milliers partout dans le monde.

Bien évidemment, si ces gestations rebelles, ces réinventions démocratiques de pratiques assembléistes, ces dé-placements de subjectivités politiques par des redynamisations contestatrices sont autant d'occasions d'essayer de nouvelles pratiques collectives et de les faire résonner de manière transfrontalière, métanationale, non identitaire, elles ne vont pas non plus sans susciter des réactions hypernationalistes, identitaristes et com-

ENTERRER LA SOUVERAINETÉ COLONIALE

Dalie Giroux

L'auteure est professeure à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa

Au Canada, le principe cardinal des luttes autochtones pour l'autodétermination est sans aucun doute celui de la décolonisation. Il nourrit chez différents collectifs autochtones et groupes alliés des aspirations et des pratiques polymorphes, qui vont de la réappropriation des noms traditionnels et de la critique de l'appropriation culturelle jusqu'aux déclarations de souveraineté politique, en passant par la revitalisation du droit coutumier indigène et des usages ancestraux du territoire.

Il s'agit dans tous les cas d'œuvrer de manière très concrète à atténuer, voire annuler les conséquences vécues et subies par les peuples colonisés dans le cadre de la mise en œuvre du carcan juridique, politique, économique, culturel, épistémologique et spirituel imposé aux peuples indigènes par l'Empire britannique et les gouvernements coloniaux successifs en Amérique du Nord. Ce sont les structures dont héritent légalement et moralement le Canada et le Québec contemporains. Parmi ces conséquences, celle qui demeure la plus lancinante et dont découlent toutes les autres est la dépossession territoriale.

Peut-on s'inspirer d'un principe élargi de décolonisation et, si oui, comment le faire d'une manière qui soit respectueuse et solidaire des luttes autochtones actuelles, dans leur nature et dans leurs objectifs ? À la lumière de ce principe, je propose d'envisager une reconsidération radicale de la souveraineté éta-

tique et d'embrasser une conception du territoire qui soit cohérente avec cet objectif.

Le concept de souveraineté qui est en vigueur au Canada implique que l'existence juridique du territoire et sa propriété ultime (*imperium*) découlent de la « Couronne », une entité fictive héritée de la monarchie britannique imposée de manière décisive en Amérique par le biais de la *Royal Proclamation* de 1763. Par ce document, l'Empire britannique se reconnaît à lui-même et devant les autres monarchies européennes la souveraineté sur tout le territoire de la Nord-Amérique. Il y assujettit aussi juridiquement, de manière unilatérale, à la fois les peuples autochtones, auxquels est attribué un *Indian Territory*, et une peuplade francophone, les « Canadiens », enclavée dans la *Province of Quebec* entre Montréal et Québec, le long du fleuve Saint-Laurent.

C'est à partir de cette composition du territoire sous la gouverne de la Couronne britannique que s'élabore la souveraineté canadienne. Le cadre juridique et politique de l'entreprise de colonisation britannique mis en œuvre au XVIII^e siècle s'est actualisé sous la forme des traités numérotés du XIX^e siècle et des traités modernes du XX^e siècle signés entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones, et à travers les tribulations de ceux qui sont devenus les Québécois dans leur quête de reconnaissance politique au sein (ou aux abords) de la fédération canadienne.

Ce cadre s'est également actualisé par la mise en œuvre d'un droit foncier et d'une gestion des titres relatifs au territoire qui, tant sur le plan des lois fédérales que des politiques provinciales, ont systématiquement limité l'accès au territoire à ses habitants, qu'ils soient autochtones, colons ou migrants. Cette limitation s'est faite au profit d'un accès privilégié aux ressources naturelles pour leur exploitation par des industries : forestière, minière, pétrolière, agricole, hydroélectrique, touristique, etc. Elle réduit par le fait même les existences « nationales » à la poursuite de la rente ou du salariat et institue une relation utilitariste avec un territoire et une nature réifiés.

munautaristes. Au délitement des classifications, des nationalisations et des corporations en général que signalent ces brouillages politiques et sociaux, est aussi associée la remontée en puissance de forces de ré-incorporation et de ré-identification, inévitablement xénophobes et démophobes. Cela est inévitable, mais cela indique aussi un autre déplacement qui pourrait être salutaire dans son ambiguïté même : le délitement des anciennes structures partisanes appelées à se renouveler comme le montrent les exemples de la Grèce et de l'Espagne au contact de peuples irrédentistes et contradictoires.

Il y a là non seulement un diagnostic de crise, mais aussi l'occasion d'une nouvelle manière de penser et d'agir en politique si l'on reste à l'écoute des déplacements et des déclassements évoqués : non pas sur le mode d'une hégémonie partisane, non pas sur le mode d'une internationale (qui prend encore l'État-nation pour cadre), mais sur celui d'une transnationale des résistances et des expérimentations qui déplace la scène politique et décline les institutions politiques tradition-

nelles. Le motif de ces nouvelles pratiques ne relève pas du seul registre politique : il articule étroitement les revendications sociales suscitées par la montée des incertitudes – corrélative d'un tournant post-État-providence – avec les mobilisations politiques réactivées et démultipliées par l'anti-politique commune au capitalisme financier, aux États décrédibilisés et à la policierisation, coercitive et répressive, des pouvoirs gouvernementaux. Ce motif atteste aussi une vigilance, une conscience critique et une foi en l'action politique collective des peuples, au pluriel, que n'a pas réussi à ruiner entièrement la collusion des élites financières, économiques et gouvernementales. ©

1. Jürgen Habermas, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000.

2. Claire Rodier, *Xénophobie business. À quoi servent les contrôles migratoires?*, Paris, La Découverte, 2012.

3. R. Castel, *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.



Christian Tiffet, *Réappropriation autochtone*, 2018

Eu égard à ces faits historiques, dans le cadre d'une démarche de décolonisation à fronts multiples et qui puisse concerner tout le monde, il ne fait pas de doute que la structure canadienne de la souveraineté doit être démantelée en vue du *partage radical de ses sources* et d'un rapport renouvelé au territoire¹. Il s'agirait d'offrir, sous l'égide d'une grande coalition des vivants, un dernier cortège funèbre américain à la Couronne britannique.

La décolonisation exige ainsi que nous pensions la vie collective dans les termes d'un accès plein au territoire – d'abord

pour les peuples autochtones, dont l'histoire, la pratique et la pensée devancent de beaucoup les autres groupes en lutte à cet égard, mais aussi, dans une perspective élargie, en incluant éventuellement des collectifs politiques à géométrie variable qui ont nécessairement aussi droit à un rapport constitutif avec l'habitat terrestre et à se doter d'institutions et de pratiques politiques qui reflètent ce rapport.

Chacun a droit à l'ensemble des choses nécessaires à la poursuite d'une vie libre. C'est ce libre accès aux fondements de la vie, cette capacité de *faire usage* des choses et de vivre des relations d'égalité dans un milieu de vie concret qui est accaparé par l'appareil de la souveraineté canadienne et qui assure à l'heure actuelle son caractère colonial. Le fait que certains en profitent plus que d'autres est une question secondaire par rapport à la nécessaire remise en cause de cette souveraineté et du rapport utilitariste à l'habitat qui est constitutif de sa moralité.

Pour penser une telle politique de libération multiforme de l'usage du territoire, il nous faut, dans le cadre d'un travail intensif d'alliances et d'invention de formes de vies originales, envisager de laisser tomber, *minimalement sous la forme d'un exercice de pensée*, deux idées qui ont été jugées incontournables dans les différentes conceptions de l'émancipation et qui contribuent à une reconduction paradoxale des termes mêmes du colonialisme britannique. La première est l'idée de nation, qui est intrinsèquement liée à l'idée d'État et à une conception coloniale du rapport au territoire. La seconde est l'idée de propriété, qui ne permet pas de penser l'usage comme forme plus égalitaire et plus libre du rapport au territoire.

En somme, les luttes pour la décolonisation nous invitent plus largement à libérer l'imagination politique de son carcan et à entendre les voix tues depuis trop longtemps, y compris à l'intérieur de nous-mêmes.

1. Voir D. Giroux, « Pour une véritable décolonisation de l'État canadien », *Relations*, n° 791, août 2017.